

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **11/05/2015**

Date d'affichage : **12/05/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 18 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Audrey TROIN / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Frédéric LACOUR à Ernest DAL SOGLIO / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le secteur des Marines de Cogolin n'est pas couvert, de façon régulière par la Police Municipale.

Afin d'assurer aux habitants et vacanciers tranquillité et prévention, il est proposé de mettre en place des patrouilles de surveillance quotidienne à raison de trois fois par jour.

Ces patrouilles pédestres ou véhiculées assureront une présence policière, trois fois par jour, durant la saison estivale et une fois par jour pendant les périodes creuses.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention retraçant les actions et missions de cette présence policière.

CM du 18/05/2015

N° 2015/086

RENFORCEMENT DE LA PRESENCE POLICIERE SUR LE SECTEUR DES MARINES DE COGOLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renforcement de présence policière sur le Secteur des Marines de Cogolin, ainsi que tout éventuel avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE**
- **25 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc Etienne LANSADE